



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Novembre 2023

20 h

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 23 Novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

AFFAIRES GENERALES

- 2023-07-01 - Projet de cession d'une partie de l'immeuble GORGORIO à la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne», **adopté à l'unanimité**,
2023-07-02 - Projet de signature d'avenant au Contrat Bourg Centre avec la Région Occitanie, **adopté à l'unanimité**,

FINANCES

- 2023-07-03 - Demande de garantie d'emprunt par le TOIT de GASCOGNE, **adopté à l'unanimité**,
2023-07-04 - Projet de versement prime «pouvoir d'achat», **pas défavorable mais reporté au budget 2024 (5 abstentions)**
2023-07-05 - Fonds d'investissement aux associations, **adopté à l'unanimité**,

RESSOURCES HUMAINES

- 2023-07-06 - Modification d'un poste du cadre d'emploi d'adjoint d'animation en ATSEM et modification du tableau des effectifs, **adopté à l'unanimité**,
2023-07-07 - Projet de modification convention mise à disposition d'un agent municipal à la communauté de communes, **adopté à l'unanimité**,

URBANISME

- 2023-07-08 - PLUi – Charte de Gouvernance de la Communauté de Communes, **adopté à l'unanimité**,
2023-07-09 - Création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZADER), **adopté à l'unanimité**,
2023-07-10 - P.L.U. – prise de compétence en matière de procédures sur documents d'urbanisme par la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne», **adopté à l'unanimité**.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

★ **Décision portant avenant n° 1 au lot 1 du marché de rénovation énergétique de l'Ecole Maternelle**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur l'avenant n° 1 au lot 1 du marché de rénovation énergétique de l'Ecole Maternelle. Il s'agit du lot maçonnerie gros œuvre attribué à l'entreprise MONTIES BATIMENT d'AUCH pour lequel un avenant en plus-value d'un montant total de 2 500 €.H.T a été passé.

★ **Décision portant avenant n° 3 au marché du PLU.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur l'avenant au marché du PLU passé avec CITADIA et EVEN Conseil dans le cadre de la révision du PLU pour lequel un avenant a été passé pour une étude environnementale d'un montant de 7 775 €.H.T et une réunion publique supplémentaire pour 850 €.H.T.

★ **Décision portant sur la défense des intérêts de la Commune.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant désignation de Maître Véronique FAIVRE pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire avec la SCI DES MONTS.

★ **Décision portant autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'immeuble 3 Rue de l'Abbaye.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant autorisation de déposer un dossier de déclaration préalable pour l'immeuble communal sis 3 Rue de l'Abbaye.

★ **Décision portant autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour travaux sur l'Eglise dans le cadre de l'aménagement de la Place Louis Durrieux.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant autorisation de déposer un dossier de déclaration préalable pour les travaux de mise aux normes accessibilité de l'entrée Nord de l'Eglise Sainte-Marie.

★ **Décision portant avenant n° 1 au marché de fourniture et d'installation d'un système de vidéo protection sur la Commune de Mirande**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur l'avenant n° 1 au marché de fourniture et d'installation d'un système de vidéo protection attribué à ELECTRONIC SERVICE de SEMEAC pour lequel un avenant en plus-value pour le changement de type de caméras sur 3 secteurs et l'ajout d'une caméra sur un secteur. Le montant total du marché s'élève après avenant à 52 170,95 €.H.T.

★ **Décision portant avenant n° 1 au marché d'étude diagnostic du fonctionnement et schéma directeur d'assainissement collectif.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision portant sur l'avenant n° 1 au marché d'étude diagnostic du fonctionnement et schéma directeur d'assainissement collectif. Ce marché attribué à la Société Boubée Dupont Eau et Environnement basée à SEMEAC pour un montant de 68 935 €.H.T auquel se rajoute la prestation supplémentaire des levées topographiques pour 9 180 €.H.T et l'inspection de 60 regards pour 2 340 €.H.T

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et deux heures quinze minutes.

L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services ou sur le site internet www.mirande.fr copies seront délivrées à la demande.